



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune du MUY**

**Séance du vendredi 28 juillet 2017**

*L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 21 juillet 2017.*

**PRESENTS :**

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Céline RONDEAU, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS, Monsieur Jean-Michel CHAIB

**ABSENTS REPRESENTES :**

Monsieur Calogero PICCADACI donne procuration à Monsieur André POPOT, Monsieur Didier DUTHE donne procuration à Madame Françoise LEGRAIEN, Madame Liliane JOLY donne procuration à Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Jérôme AMBROSINO donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO

**ABSENTS :**

Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Pascal GUYOT

Monsieur Sylvain SENES est nommé(e) Secrétaire de Séance.

**2017 - 65      ATTRIBUTION AU MAIRE DES DELEGATIONS  
ATTRIBUTION DE DELEGATION SUPPLEMENTAIRE  
N° 23**

***Le Maire,***

*Vu la délibération n° 2014-21 du 18 avril 2014 prise en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales par laquelle Madame le Maire a été chargée par l'Assemblée Délibérante et pour la durée de son mandat, de certaines attributions au nombre de 22 (vingt-deux),*

*Considérant que la Loi « égalité et citoyenneté » n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifie l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité en élargissant le nombre d'attributions dont notamment celle relative à la possibilité*

Accusé de réception en préfecture  
02/08/2017 10:29:05  
Date de télétransmission : 02/08/2017  
Date de réception préfecture : 02/08/2017

*de déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives aux biens de la Collectivité,*

*Il est ainsi proposé à l'Assemblée d'attribuer au Maire la délégation supplémentaire suivante et de créer le point n°23 au sein de la délibération susvisée :*

*« 23 - procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ».*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Décide d'attribuer au Maire la délégation supplémentaire n°23 susvisé.*

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.  
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 31 Juillet 2017

<b>Contrôle de Légalité</b>

<b>Affichage</b>

Le Maire,  
  
**Liliane BOYER**  


Accusé de réception en préfecture  
083-218300861-20170728-DB2017-65-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2017  
Date de réception préfecture : 02/08/2017



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune du MUY**

**Séance du vendredi 28 juillet 2017**

*L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 21 juillet 2017.*

**PRESENTS :**

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Céline RONDEAU, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS, Monsieur Jean-Michel CHAIB

**ABSENTS REPRESENTES :**

Monsieur Calogero PICCADACI donne procuration à Monsieur André POPOT, Monsieur Didier DUTHE donne procuration à Madame Françoise LEGRAIEN, Madame Liliane JOLY donne procuration à Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Jérôme AMBROSINO donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO

**ABSENTS :**

Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Pascal GUYOT

Monsieur Sylvain SENES est nommé(e) Secrétaire de Séance.

<b>2017 - 66</b>	<b>FRAIS DES ELUS LOCAUX DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL 100ème Congrès des Maires de France</b>
------------------	--

*Le Maire,*

*Expose à l'Assemblée :*

*Vu l'article R.2123-13 du code général des collectivités territoriales,*

*Vu les articles R.2123-22-1 et R.2123-22-2 du code général des collectivités territoriales,*

Accusé de réception en préfecture  
083-218300861-20170728-DB2017-66-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2017  
Date de réception préfecture : 02/08/2017

*Le remboursement des frais des élus locaux à l'occasion de leurs déplacements est pris en charge par la commune dans les conditions fixées par le décret n°90-437 du 28 mai 1990.*

*Les dispositions de l'article 7 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 prévoit que lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, une délibération peut fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires qui ne pourront en aucun cas conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.*

*Dans le cadre du 100<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France devant se tenir à Paris la semaine du 20 au 23 novembre 2017 à Paris la commune du MUY enverra trois représentants.*

*Il est donc proposé à l'Assemblée de donner mandat spécial à :*

*Madame Liliane BOYER, Maire  
Madame Renée DOMBRY, Adjointe au Maire  
Madame Françoise CHAVE, Adjointe au Maire*

*et d'autoriser le remboursement des frais relatifs exclusivement à ce déplacement dans le cadre des dispositions de l'article 7 du décret du 3 juillet 2006 précitées et les élus feront l'avance de la mission.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

*Le Conseil Municipal,*

*Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :*

*24 pour  
3 contre ((Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS, Monsieur Jean-Michel CHAIB))*

*Donne mandat spécial à :*

*Madame Liliane BOYER, Maire  
Madame Renée DOMBRY, Adjointe au Maire  
Madame Françoise CHAVE, Adjointe au Maire*

*et autorise le remboursement des frais relatifs exclusivement à ce déplacement dans le cadre des dispositions de l'article 7 du décret du 3 juillet 2006 précitées et les élus feront l'avance de la mission.*

Fait et Délibéré au MUY, le jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.  
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 31 Juillet 2017

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

  
Liliane BOYER



02/08/2017 de réception en préfecture  
083-218300861-20170728-DB2017-66-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2017  
Date de réception préfecture : 02/08/2017



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune du MUY**

**Séance du vendredi 28 juillet 2017**

*L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 21 juillet 2017.*

**PRESENTS :**

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDDES, Madame Françoise CHAVE, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Céline RONDEAU, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS, Monsieur Jean-Michel CHAIB

**ABSENTS REPRESENTES :**

Monsieur Calogero PICCADACI donne procuration à Monsieur André POPOT, Monsieur Didier DUTHE donne procuration à Madame Françoise LEGRAIEN, Madame Liliane JOLY donne procuration à Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Jérôme AMBROSINO donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO

**ABSENTS :**

Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Pascal GUYOT

Monsieur Sylvain SENES est nommé(e) Secrétaire de Séance.

**2017 - 67      FRAIS DE DEPLACEMENTS D'ELUS  
Voyage commémoratif à Washington**

*Le Maire,*

*Vu l'article R.2123-13 du code général des collectivités territoriales,*

*Vu les articles R.2123-22-1 et R.2123-22-2 du code général des collectivités territoriales,*

*Le remboursement des frais des élus locaux à l'occasion de leurs déplacements est pris en charge par la commune dans les conditions fixées par le décret n°90-437 du 28 mai 1990.*

Accusé de réception en préfecture  
083-218300861-20170728-DB2017-67-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2017  
Date de réception préfecture : 02/08/2017

*Les dispositions de l'article 7 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 prévoient que lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, une délibération peut fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires qui ne pourront en aucun cas conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.*

*Dans le cadre de la commémoration de l'Opération Dragoon et de la pose de la première pierre d'un bâtiment commémoratif à Washington pour les vétérans qui ont participé au MUY à la Libération une délégation représentant la ville du MUY se rendra à Washington du 10 au 20 septembre 2017.*

*La délégation muyoise sera composée du Maire, de son premier adjoint, et du conservateur du Musée de la Libération du MUY.*

*Il est donc proposé à l'Assemblée de donner mandat spécial à :*  
*Madame Liliane BOYER, maire*  
*Madame Renée DOMBRY, première adjointe.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :*

*21 pour*  
*6 contre ((Madame Nadia GONCALVES, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS, Monsieur Jean-Michel CHAIB))*

*Décide de donner mandat spécial à :*

*Madame Liliane BOYER, maire*  
*Madame Renée DOMBRY, première adjointe.*

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.  
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 31 Juillet 2017

<b>Contrôle de Légalité</b>

<b>Affichage</b>

Le Maire,

*Liliane*

**Liliane BOYER**



Accusé de réception en préfecture  
083-218300861-20170728-DB2017-67-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2017  
Date de réception préfecture : 02/08/2017



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune du MUY**

**Séance du vendredi 28 juillet 2017**

*L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 21 juillet 2017.*

**PRESENTS :**

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Céline RONDEAU, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS, Monsieur Jean-Michel CHAIB

**ABSENTS REPRESENTES :**

Monsieur Calogero PICCADACI donne procuration à Monsieur André POPOT, Monsieur Didier DUTHE donne procuration à Madame Françoise LEGRAIEN, Madame Liliane JOLY donne procuration à Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Jérôme AMBROSINO donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO

**ABSENTS :**

Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Pascal GUYOT

Monsieur Sylvain SENES est nommé(e) Secrétaire de Séance.

<b>2017 - 68</b>	<b>MISE EN ŒUVRE DU REGIME FORESTIER COUPE DE BOIS EXERCICE 2018 - DESTINATION</b>
------------------	--

**Sylvain SENES, adjoint au Maire délégué à la Forêt,**

**Expose :**

*En qualité de gestionnaire de la forêt Muyoise, l'Office National des Forêts propose des coupes de bois pour l'exercice 2018 (cf. courrier ONF joint à la présente).*

*Le conseil Municipal doit délibérer afin de valider la destination des coupes à assoir en forêt communale relevant du régime forestier, présentées dans le tableau ci-dessous.*

Accusé de réception en préfecture 083-218300861-20170802-DB2017-68-DE Date de télétransmission : 02/08/2017 Date de réception préfecture : 02/08/2017
--

Parcelle	Type de coupe	Vol/m <sup>3</sup>	Surf. Ha	Régie/non régie	Année prévue	Année propo par l'ONF	Année décidée par le proprio	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel					
								Délivrance m <sup>3</sup>	Vente m <sup>3</sup>	Mode de vente		Mode de mise à dispo à l'acheteur		Mode de dévoluti on	
										Appel d'offre	Gré à gré - contrat	Sur Pied	Façonné	Bloc	A la mesure
5 a	Amel*	80	9	R	2018	2018			X		X			X	

**\*Amélioration**

*Le Conseil Municipal est appelé à :*

**APPROUVER l'état d'assiette des coupes de l'année 2018 présentée ci-dessus ;**

**DEMANDER à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2018 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-dessus.**

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

**Le Conseil Municipal,**

**Où l'exposé de Sylvain SENES, Adjoint au Maire délégué à la Forêt, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE l'état d'assiette des coupes de l'année 2018 présentée ci-dessus ;**

**DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2018 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-dessus.**

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.

Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 31 Juillet 2017

<b>Contrôle de Légalité</b>

<b>Affichage</b>

Le Maire,  
  
**Liliane BOYER**



Accusé de réception en préfecture  
083-218300861-20170802-DB2017-68-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2017  
Date de réception préfecture : 02/08/2017





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune du MUY**

**Séance du vendredi 28 juillet 2017**

*L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 21 juillet 2017.*

**PRESENTS :**

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Céline RONDEAU, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS, Monsieur Jean-Michel CHAIB

**ABSENTS REPRESENTES :**

Monsieur Calogero PICCADACI donne procuration à Monsieur André POPOT, Monsieur Didier DUTHE donne procuration à Madame Françoise LEGRAIEN, Madame Liliane JOLY donne procuration à Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Jérôme AMBROSINO donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO

**ABSENTS :**

Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Pascal GUYOT

Monsieur Sylvain SENES est nommé(e) Secrétaire de Séance.

<b>2017 - 69</b>	<b>DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA PSYCHOLOGUE SCOLAIRE</b> <b>Achat d'un nouveau test psychométrique</b>
------------------	---

**Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée,**

*Expose à l'Assemblée :*

*Suite à la demande de la psychologue scolaire Mme VEROT Françoise, intervenant sur les Communes du Muy et des Arcs (école de rattachement : Ecole Robert Aymard, le Muy) de changer le test actuellement utilisé par ses soins devenu obsolète pour les examens psychométriques des enfants.*

Accusé de réception en préfecture  
083-218300861-20170728-DB2017-69-AI  
Date de télétransmission : 02/08/2017  
Date de réception préfecture : 02/08/2017

*Son coût s'élève à la somme de 1860,-€.*

*D'un commun accord les deux communes participeront au prorata du nombre d'élèves :*

- *Le Muy : 876 élèves*
- *Les Arcs : 724 élèves*

*Ainsi la répartition financière de l'achat se ferait comme suit :*

- *Le Muy : 1 018.35 € TTC*
- *Les Arcs : 841.65 € TTC*

*Dans un souci de simplicité, la Commune du Muy émettra un titre de recette à l'encontre de la Commune des Arcs du montant sus indiqué et réglera l'intégralité de la facture.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé de Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Autorise le Maire à émettre un titre de recette à l'encontre de la Commune des Arcs du montant sus indiqué et à régler l'intégralité de la facture pour l'achat d'un nouveau test psychométrique.*

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.  
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 31 Juillet 2017

Le Maire,  
  
**Lilliane BOYER**



<b>Contrôle de Légalité</b>

<b>Affichage</b>

Accusé de réception en préfecture  
083-218300861-20170728-DB2017-69-AI  
Date de télétransmission : 02/08/2017  
Date de réception préfecture : 02/08/2017



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune du MUY**

**Séance du vendredi 28 juillet 2017**

*L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 21 juillet 2017.*

**PRESENTS :**

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Céline RONDEAU, Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Christian ALDEGUER, Monsieur Claude FORTASS, Monsieur Jean-Michel CHAIB

**ABSENTS REPRESENTES :**

Monsieur Calogero PICCADACI donne procuration à Monsieur André POPOT, Monsieur Didier DUTHE donne procuration à Madame Françoise LEGRAIEN, Madame Liliane JOLY donne procuration à Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Monsieur Jérôme AMBROSINO donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO

**ABSENTS :**

Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Pascal GUYOT

Monsieur Sylvain SENES est nommé(e) Secrétaire de Séance.

<b>2017 - 70</b>	<b>DENOMINATION DU MUSEE DE LA LIBERATION DU MUY</b>
------------------	--

***Le Maire,***

***Expose à l'Assemblée :***

***En l'honneur de l'ancien maire de la commune du MUY de 1989 à 1995, et fondateur du Musée de la Libération du MUY, Monsieur Charlet BARDON,***

***Il est proposé à l'Assemblée de dénommer ce musée comme suit :***

***« Musée de la Libération – Charlet BARDON – Maire du MUY de 1989 à 1995 ».***

Accusé de réception en préfecture  
083-218300861-20170728-DB2017-70-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2017  
Date de réception préfecture : 02/08/2017

*Dominique BARDON, Conseiller Municipal, ne prend pas part au vote.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

***Décide de dénommer le Musée de la Libération du MUY :***

***"Musée de la Libération - Charlet BARDON - Maire du MUY de 1989 à 1995".***

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.  
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 31 Juillet 2017

<b>Contrôle de Légalité</b>

<b>Affichage</b>

Le Maire,  
  
**Liliane BOYER**



Accusé de réception en préfecture  
083-218300861-20170728-DB2017-70-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2017  
Date de réception préfecture : 02/08/2017